

**CONTRIBUTION A
L'ELABORATION DU PROJET
CULTUREL DE L'UDF :
POUR UNE REFONDATION DES
POLITIQUES CULTURELLES**

Catherine Morin-Desailly, janvier 2007

SOMMAIRE

Finalités

Objectifs

A/ AGIR POUR LA DEMOCRATISATION CULTURELLE : REDUIRE LA FRACTURE TERRITORIALE ET CULTURELLE

B/ AFFIRMER LA PLACE DE L'ARTISTE DANS LA SOCIETE

C/ PRESERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES MAIS AUSSI

D/...S'INTERESSER AUX CULTURES « DE DEMAIN »

Moyens

A/ MODERNISER LES INSTITUTIONS

B/ ACHEVER LA DECENTRALISTION

C/ GARANTIR A LA CULTURE DES MOYENS NECESSAIRES ET STABLES

Pour garantir le rayonnement de la France à l'étranger

A/ CONSTRUIRE UNE EUROPE DE LA CULTURE

B/ DEVELOPPER LA COOPERATION INTERNATIONALE

FINALITES

Pour nous, la Culture tout comme la formation et la recherche relève davantage de l'être que de l'avoir. Elle est, à ce titre, la clé du progrès et de l'innovation dans nos sociétés et doit donc être prioritaire dans une économie de la connaissance. Aussi la Culture n'est pas le simple chapitre d'un programme politique, elle est la composante de notre projet pour la nation.

Elle représente un enjeu social majeur car elle construit des hommes et des citoyens. Facteur d'épanouissement personnel et source de connaissances, elle est pour chaque individu un moyen de mieux comprendre le monde mais aussi de le remettre en question. Elle constitue aussi le ciment dont nous avons besoin pour nous sentir partie prenante d'une même communauté de destin. Dans la France « éclatée » qui est aujourd'hui la notre, elle est un moyen -grâce aux artistes- de retisser du lien, elle constitue un facteur d'intégration et de cohésion nécessaire à la reconstruction du pacte républicain, ce qui n'empêche aucunement une ouverture sur d'autres cultures car c'est en apprenant à connaître les autres qu'on appréhende mieux sa propre identité. Ce destin, aujourd'hui, l'évolution de notre société nous permet de le prendre davantage en main.

Pour notre pays doté d'un patrimoine exceptionnellement riche et d'une offre culturelle de qualité que ce soit dans le domaine du spectacle vivant ou dans le domaine audiovisuel et cinématographique, la Culture représente aussi un enjeu économique et touristique majeur qu'on ne saurait négliger. Elle est une source de richesse pour notre pays, génératrice d'emplois pour autant que l'on sache préserver, transmettre et faire vivre notre patrimoine mais aussi construire un cadre et se donner les moyens d'un développement soutenu et durable.

La culture est également un facteur de rayonnement indéniable de la France à l'étranger. Terre des libertés, des lumières et des arts, initiateur de la charte pour la diversité culturelle ratifiée par l'UNESCO, la France a, sans arrogance, à retrouver un rôle en Europe et à travers le monde.

Aujourd'hui ces finalités donnent du sens à l'action. On ne peut en effet échapper à la question du pourquoi : une politique culturelle pourquoi faire ?

Ces finalités peuvent être atteintes en se fixant un certain nombre d'objectifs simples assortis des moyens à mettre en œuvre.

OBJECTIFS

A/ AGIR POUR LA DEMOCRATISATION CULTURELLE : REDUIRE LA FRACTURE TERRITORIALE ET CULTURELLE

A-1 REDUIRE LA FRACTURE TERRITORIALE OU LES INEGALITES GEOGRAPHIQUES

Aujourd'hui persistent des inégalités géographiques importantes : entre Paris et la province, entre régions, entre l'urbain et le rural, entre les centres ville et les quartiers.

a - **Organiser la décentralisation**, pour être plus efficace, encourager toutes les initiatives visant à mutualiser les moyens autour de véritables projets structurants : **mettre en place des contrats de développement culturel** ;

b - **Soutenir et amplifier la dynamique de l'intercommunalité** pour la mise en œuvre d'équipements structurants manquants au sein des communautés urbaines ou d'agglomération.

En milieu rural, encourager le développement d'équipements culturels intercommunaux de proximité (notamment bibliothèques et écoles d'art, lieux de formation et d'échanges, pôles ressources de base).

c - **Encourager le partenariat avec le secteur associatif notamment en milieu rural** : les associations en milieu rural demandent à travailler à partir de partenariats clairs et durables avec les communes et groupements de communes : mettre en place des contrats pluriannuels.

d - **Dresser un état des lieux des réseaux du spectacle vivant** dans le but d'améliorer le schéma de diffusion en France et de garantir une égalité plus grande dans l'accès aux lieux de création et de diffusion.

Il existe en effet de grands déséquilibres dans le secteur des CDN, des centres chorégraphiques nationaux, des scènes nationales et des orchestres nationaux de région.

e - Encourager en France comme en Europe la diffusion des œuvres

- Oeuvres du spectacle vivant :

- le déplacement devrait figurer au rang des missions des grandes compagnies (ex Comédie Française) ;

- Au fond de transition pour soit disant résoudre la crise de l'intermittence devrait se substituer **un fonds d'aide Etat-Région à la diffusion** dans le but d'enclencher un cercle dynamique vertueux qui contribuerait à développer les circuits et les réseaux de diffusion et permettrait à tout le travail accompli pour une production d'être légitimement valorisé ;

- Oeuvres d'art des grandes institutions parisiennes :

Avant de viser à faire circuler nos œuvres d'art dans le monde, il convient d'abord de s'occuper de nos régions (dépôts, coopérations avec les musées de province pour l'organisation de grandes expositions, stimulation des institutions interrégionales pour travailler davantage en réseau et d'intensifier la politique de prêts.)

A-2 REDUIRE LA FRACTURE CULTURELLE

Les politiques de sensibilisation doivent s'articuler autour de trois volets majeurs : l'éducation artistique et culturelle, les pratiques amateurs, l'action culturelle en particulier dans les quartiers.

a - Promouvoir la sensibilisation aux arts et à la culture de l'école à l'université.

- Intégrer l'éducation artistique et culturelle à l'école -sensibilisation permanente aux arts et à la culture à travers toutes les disciplines- au socle commun des connaissances et des compétences indispensables ;

- Introduire dès le primaire un cours d'histoire des arts ;

- **Favoriser les conventions d'éducation artistique et culturelle villes-Education -ministère nationale de la culture** (organisation des classes à PAC, mise en cohérence des dispositifs (adopter son patrimoine, un jardin..., intervention d'artistes et de personnes qualifiées). Des villes ont été pilotes dans ce domaine et ont développé des projets liés à leurs spécificités. Pourquoi ne pas s'inspirer de ces initiatives locales pour les généraliser ?

- Au-delà de l'éducation, il faut aussi favoriser la pratique du théâtre et des autres formes du spectacle vivant en classe, **accueillir des artistes ;**

- **Introduire la notion de Projet Artistique et Culturel d'Etablissement (PACE) :** vision élargie et plus pérenne qu'une classe à PAC pour rendre les jeunes acteurs (constitution d'un orchestre, d'une chorale, accueil d'un artiste en résidence dans l'établissement qui concernera toutes les classes, réalisation d'un espace dédié aux arts, jumelage avec un établissement culturel, travail autour d'un auteur, d'un cinéaste ... sur une année ou plus) ;

- **S'inspirer, dans l'enseignement supérieur,** des initiatives déjà engagées à Sciences Po, HEC, Centrale... pour sensibiliser les futures élites notamment à l'art et à la création contemporaine ;

- **Favoriser un système de bourses** comme dans les universités anglo-saxonnes pour permettre aux étudiants qui ont un parcours artistique exceptionnel ou sportif d'intégrer les grandes écoles ou universités leur permettant d'approfondir leur formation ;

- Aider à la création **de services des publics, dont scolaires, dans les structures culturelles (musées, bibliothèques, théâtres ...)** et **multiplier les liens avec l'école : visites des artistes au sein de l'école mais aussi des sorties des élèves au spectacle, aux répétitions**

b - Encourager et développer les pratiques amateurs

Les pratiques amateurs ont eu tendance à se développer ces dernières années. La société a changé, les aspirations de nos concitoyens aussi et les pratiques culturelles avec. La culture se veut aujourd'hui plus « participative » que « contemplative ». On visitera une exposition mais on s'inscrira aussi aux conférences-débats traitant de l'un ou l'autre de ses aspects. Si on a appris à jouer d'un instrument jeune, on aura envie de reprendre plus tard, mais on ne sait pas toujours à qui s'adresser. C'est un fait de société lié à l'accroissement de

l'autonomisation des individus et de la recherche d'un épanouissement personnel.

Développer les pratiques amateurs c'est aussi créer un espace entre le tout professionnel et le rien évitant par la même à des jeunes férus de culture de s'engager dans une voie par trop difficile et exigeante où la réussite n'est pas toujours acquise et où les places sont chères.

- ouvrir les écoles d'enseignement artistique aux adultes pour **l'apprentissage ou la poursuite des pratiques en amateurs ;**
- **définir un projet de loi sur le statut de l'amateur** et la participation des amateurs à des représentations du spectacle vivant, dans le respect du code du travail ;
- **encourager et valoriser les associations** qui développent ces pratiques pour leurs concitoyens.

A-3 Jouer une part active dans tous les projets qui visent à l'égalité des chances et à la cohésion sociale et travailler pour les quartiers en difficultés

a - dresser un état des lieux des politiques culturelles de droit commun mais aussi constituer un Livre Blanc des réussites des politiques de la ville pour **exemple et inspiration ;**

b - créer une ligne budgétaire de droit commun « culture/cités » au sein du budget du ministère ;

c - pérenniser les actions en faveur de l'accès aux savoirs et à la culture dans les missions de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale ;

d - désenclaver culturellement les banlieues (implantation d'un équipement culturel structurant (un musée, un cinéma, une médiathèque ... et/ou des équipements culturels de proximité (antenne de Conservatoire, maison de quartier ...))

e – Développer à travers le service civique obligatoire les projets culturels dans les quartiers. Selon la proposition de Roger Planchon, homme de théâtre, mettre en place des concertations avec l'Education Nationale, avec les établissements culturels de quartiers, un projet d'action culturelle à travers le service civique obligatoire, l'idée étant que les jeunes qui sortent des écoles

d'enseignement artistique supérieur restituent dans le cadre de leur service civique obligatoire ce dont ils ont bénéficié pendant leurs études.

f- développer les politiques culturelles de proximité ;

A-4 Encourager le croisement des disciplines, et ne pas opposer pratiques savantes (Opéra, théâtre ...) et pratiques populaires (arts de la rue, du cirque ...)

- Décloisonner les lieux de spectacles et encourager la diffusion de la culture au sein de l'espace urbain ;
- Rompre la dichotomie « culture du dehors » / « culture du dedans ».

A-5 Travailler avec et pour les publics dits « empêchés » : handicapés, hospitalisés, détenus

a- Veiller à l'application de la loi de février 2005 et à ce que l'accessibilité à la culture ne se résume pas à l'accueil en fauteuil roulant ou aux questions de transport mais bien à des propositions plus larges ;

b - Poursuivre et développer les actions à l'hôpital, en prison en association si elles le souhaitent avec les collectivités locales se reposant sur les établissements qu'elles gèrent et qui disposent de savoir-faire (système de conventions).

A-6 Développer une offre culturelle de qualité via Internet, nouveau vecteur de consultation et de transmission des œuvres (numérisation, prêts en lignes, développement de plateformes légales innovantes, expositions virtuelles...)

A -7 Réfléchir aux moyens de lever les obstacles sociaux et financiers

Coût trop élevé de l'accès à la culture en France, notamment pour les familles

a- envisager une ouverture des musées gratuite tous les dimanches, comme en Allemagne ou en Espagne, et non pas seulement un dimanche par mois.

A -8 Renforcer la place de la culture à la télévision

a - Garantir le pluralisme des médias donc de la diversité culturelle

b- **Accroître les émissions culturelles, éducatives ...** sur les chaînes publiques notamment aux heures de grande écoute ;

c - Soutenir la création de nouveaux produits culturels adaptés aux nouveaux formats de diffusion (télévision mobile, Internet.....) **notamment en renforçant le compte de soutien à l'audiovisuel et au cinéma et reformant le système de la redevance**

B/ AFFIRMER LA PLACE DE L'ARTISTE DANS LA SOCIETE

B-1 Construire une véritable architecture de l'emploi artistique et notamment affirmer la singularité de l'intermittence par un régime équitable durable et vertueux (cf. proposition de loi du Comité de suivi de l'assurance chômage des intermittents, rédigée par Pierre Albertini).

Mettre en œuvre une loi d'orientation et de programmation dans le domaine du spectacle vivant.

B-2 Améliorer la formation initiale et continue ainsi que l'adéquation de celle-ci à l'emploi, mais aussi la reconversion des artistes (cf danseurs)

B-3 Garantir aux créateurs le respect de leurs droits d'auteurs et aux artistes-interprètes de leurs droits voisins

a- Trouver un meilleur équilibre entre la création artistique (qui doit être protégée) et le droit à la copie privée (pour un usage personnel ou familial) : une évaluation indépendante de la récente loi DADVSI est à cet égard indispensable ;

b- Veiller à la juste gestion des droits des artistes par les sociétés de perception et de redistribution (cf enquête de la chambre des comptes sur les frais de fonctionnements de ces sociétés qui se feraient au détriment des artistes)

B-4 Renforcer le lien entre les institutions et les artistes

La notion d'accompagnement des artistes doit figurer au rang des missions des lieux de production, de création et de diffusion.

B-5 Respecter la liberté des acteurs culturels en évitant de leur imposer en échange de subventions des missions pour lesquelles ils ne sont pas nécessairement formés ou aptes, respecter l'acte de création.

B- 6 Affiner les dispositifs d'aide à la création et les processus d'évaluation

C/ PRESERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES MAIS AUSSI

C-1 Procéder à la réévaluation, à la stabilisation et à la gestion prévisionnelle des moyens financiers consacrés par l'Etat à cette politique

S'inspirer de la mission du Sénat « Monuments historiques : une urgence pour aujourd'hui, un atout pour demain » effectuée en 2006 suite à la crise de financement du patrimoine.

C-2 Accompagner la réforme du Centre des monuments nationaux par des mesures complémentaires pour les monuments et les services de l'Etat ;

C-3 Conforter l'effort financier en faveur des monuments historiques des collectivités territoriales, grâce à une recette affectée assise sur le produit de la Française des jeux (des jeux en ligne et casinos)

D/...S'INTERESSER AUX CULTURES «DE DEMAIN »

D-1 Valorisation et soutenir la culture scientifique, notamment à travers

- les Centres de Culture Scientifiques et Techniques,
- les muséums d'histoire naturelle si riches de par leur collections.

Seule la cité des sciences bénéficie aujourd'hui d'un accompagnement. Les crédits du ministère pour la culture scientifique sont aujourd'hui réduits à la portion congrue ! Et pourtant on sait à quel point il est important à l'heure actuelle de sensibiliser et responsabiliser les publics aux problèmes

environnementaux (déforestation, menace sur la biodiversité, développement durable...)

D -2 S'intéresser aux arts numériques et aux pratiques culturelles qui en découlent

MOYENS

A- MODERNISER LES INSTITUTIONS

A-1 Clarifier le rôle de l'Etat dont l'autorité a été remise en cause suite à la décentralisation et donc **réformer le ministère de la culture**

Pour répondre aux nouveaux enjeux de la décentralisation, il convient de **redéfinir le rôle de l'Etat et de clarifier les relations entre le ministère et les collectivités territoriales**. Celui-ci ne doit pas donner l'impression du désengagement et doit être garant des grands équilibres. Il doit jouer le rôle non plus d'ordonnateur mais d'expert, de facilitateur, de coordonnateur, de régulateur garant des grands équilibres.

A-2 Enrayer le processus de bureaucratisation du ministère, simplifier l'appareil d'intervention culturelle publique.

Le ministère est sclérosé par une bureaucratisation qui affecte jusqu'aux services déconcentrés dont les missions se réduisent parfois à des arbitrages au détriment d'une relation plus directe avec les associations et les artistes (22 000 agents du ministère + établissements publics ; 2800 affectés en région, 1500 en administration centrale, 17500 dans les établissements publics). Il s'agit en tout cas de **rapprocher l'Etat culturel du monde professionnel** issu pour l'essentiel du mouvement artistique et associatif

A -3 Avec la décentralisation doit être également redéfini le rôle des services déconcentrés de l'Etat (DRAC) en relation avec l'administration centrale

Ces services devraient par ailleurs s'organiser non plus selon une logique de discipline (conseiller aux arts plastiques, conseiller musique, conseiller théâtre....) **mais selon une logique d'objectifs** : égalité des chances,

démocratisation culturelle, aménagement du territoire, transmission des savoirs....) L'évolution des pratiques culturelles mais en même temps les innovations technologiques qui les sous-tendent devrait être prises en compte en créant **une mission pour les arts numériques.**

Le ministère doit retrouver son rôle initial est redevenir un Ministère de missions et pas seulement de gestion comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui. Il doit également savoir s'adapter et surtout anticiper.

A-4 Un ministère qui sache s'adapter aux évolutions mais également les anticiper

a- Au contraire d'une fusion préconisée par Nicolas Sarkozy avec le ministère de l'Education Nationale, **le ministère de la culture doit s'adapter aux évolutions. Il ne s'agit pas d'une augmentation pléthorique des effectifs mais d'un redéploiement pertinent de certaines missions qui ont beaucoup évolué au cours des années passées. Par exemple, l'évolution des pratiques circassiennes et la problématique de l'accueil des fêtes foraines et des cirques,** source traditionnelle d'animation et souvent éléments du patrimoine et de l'histoire d'une ville, au cœur de l'espace urbain nous amènent à penser que ces secteurs devraient aujourd'hui non plus dépendre du ministère de l'agriculture mais être rattachés au ministère de la culture (proposition AMF).

b- Favoriser le transversal plus que le hiérarchique avec les collectivités mais aussi les autres ministères concernés par la culture (équipement, éducation nationale, jeunesse et vie associative, tourisme, affaires étrangères) en renforçant la mission interministérielle spécifique.

En relation avec le ministère de la Recherche et de l'Environnement, **la Culture scientifique, parent pauvre, doit être développée** (Centres de culture scientifiques et technique, muséums)

c- Constituer une cellule de réflexion et de veille : être performant c'est aussi savoir mieux anticiper les évolutions technologiques qui bouleversent aujourd'hui les modes de transmission et d'accès à la connaissance.

On l'a constaté lors de l'examen de loi sur les Droits d'Auteur et Droits Voisins dans la société de l'information mais aussi sur le projet de loi Télévision du Futur, les grandes problématiques n'ont absolument pas été anticipées, aucune réflexion n'avait été menée sur les nouveaux schémas susceptibles de se mettre en place.

A-5 Choisir les directeurs d'établissements culturels à partir d'un projet « d'entreprise » et dans la transparence ; projet artistique en adéquation avec les missions de la maison qu'il sera amené à diriger.

2 remarques :

- la nomination à la tête d'institutions culturelles était jusqu'à encore récemment une prérogative du ministère de la culture. C'est encore vrai, mais dans une moindre mesure, en région où le rapport de force entre les décideurs culturels est en pleine évolution. En effet l'investissement des collectivités territoriales au même titre que l'état dans le financement des structures a tendance à diminuer ce pouvoir. **L'Etat doit là veiller à la constitution de jurys équilibrés.**

- De subtils jeux d'influence animent souvent la succession à la tête des grands établissements. **L'Etat a un devoir d'impartialité**, les nominations ne pouvant se faire par « copinage » mais sur les qualités, les compétences et l'expérience à faire évaluer par exemple **en conférant au parlement un rôle consultatif.** (cf projet UDF pour les législatives, chapitre Une révolution civique)

a- **responsabiliser les directeurs**, artistes et gestionnaires tout à la fois, et mettre en place un système d'évaluation juste qui prenne en compte le qualitatif tout autant que le quantitatif (aujourd'hui la mise en place de la Loft ainsi que l'obsession de certaines collectivités de toucher tous ses électeurs, imposent des bilans exclusivement basés sur la fréquentation et le retour sur image et non sur le qualitatif).

b- **veiller à une meilleure accessibilité des diverses composantes de la société française dans le secteur du spectacle vivant tout en choisissant in fine les personnes sur leurs compétences** (cf rapport Reine Prat) afin de pallier la trop faible présence des femmes et des minorités aux postes à responsabilités dans l'ensemble des institutions culturelles

A-6 Inciter les villes à se doter de véritables outils d'expertise culturelle et veiller à ce que les pôles d'expertise culturelle tels que l'ODIA jouent pleinement leur rôle auprès des petites collectivités plus démunies ;

A-7 Promouvoir des équipements culturels adaptés

Une réflexion doit être menée après recensement sur la problématique des équipements, répartition, pertinence des labellisations, évolutions souhaitables pour se moderniser, s'adapter aux pratiques artistiques nouvelles, à l'arrivée des nouvelles technologies (cf B1 et B6)

B/ ACHEVER LA DECENTRALISTION

Les propos de Jacques Duhamel sont visionnaires : « C'est avant tout dans son milieu naturel c'est-à-dire la ville, le département, la région que l'exigence de culture s'enracine et se développe. De tels contrats consisteraient à mettre en commun entre les communes, les départements et les régions et l'Etat les idées, les moyens et les hommes qui permettraient un véritable développement culturel, large, harmonieux et continu. L'action culturelle doit d'abord reposer sur des réalités locales et donc revêtir des formes variées » (Jacques Duhamel, discours à l'AN, 1972).

L'objectif dans ce domaine est donc de favoriser l'émergence d'une politique culturelle véritablement décentralisée qui permette de rapprocher la population des institutions et des actions culturelles. Il ne faudrait pas que la décentralisation soit le transfert pur et simple des politiques culturelles de l'Etat, la région faisant du copié/collé de l'action de l'Etat mais que ce soit au contraire l'opportunité de s'attacher à développer des singularités territoriales.

B-1 Clarifier les compétences des collectivités

L'Etat et ses services concentrés doivent garder leurs pouvoirs régaliens de prescription et de régulation nationale. La région doit être responsable de la cohérence des politiques sur son territoire (responsabilité de la programmation des travaux). Les départements et les communes se recentreront sur les missions fondamentales d'orientation, d'expertise, d'évaluation.

→ Cette clarification permettra en outre de mettre en cohérence les financements

→ Développer le partenariat entre les collectivités territoriales

B-2 Accompagner la mise en œuvre de la loi de décentralisation d'août 2004 sur les enseignements artistiques (théâtre, musique et danse) et étendre la loi aux écoles régionales d'art jusque lors uniquement financées par les villes ;

C/GARANTIR A LA CULTURE DES MOYENS NECESSAIRES ET STABLES

C-1 Sanctuariser le budget du ministère à au moins 1%, la culture comme la formation sont des investissements pour l'avenir

C-2 Assurer à travers une loi de programmation les financements nécessaires aux missions devant être assumées par l'Etat

C-3 Encourager, en priorisant l'octroi de financements à des projets portés par plusieurs collectivités, la mutualisation des moyens plutôt que l'éparpillement sur des projets souvent superposables voire concurrentiels

C-4 Veiller à équilibrer les financements Paris – Province

C-5 Mettre en place des mesures fiscales attrayantes et simplifiées

C-6 Encourager une politique de mécénat

POUR GARANTIR LE RAYONNEMENT DE LA FRANCE A L'ETRANGER

A/ CONSTRUIRE UNE EUROPE DE LA CULTURE

C'est par la culture que l'on peut contribuer à rapprocher les peuples européens et se forger la communauté de destin dont on a besoin. A la veille de l'année du dialogue interculturel en Europe et de la prise de présidence par la France, une impulsion forte devrait être donnée.

A-1 Militer pour renforcer le budget de la culture

L'Europe est un grand espoir et une belle idée ; mais quels moyens se donne-t-on pour la faire vivre ?

Dans le programme culture et Media pour la période 2007-2013, la Commission européenne propose une augmentation de 35 % pour le programme Culture 2007 et de 62 % pour le programme Media 2007 : le budget culture et média atteindrait 214 millions d'euros, soit 0,15 % du budget communautaire et un peu moins de 45 centimes d'euros par an et par habitant : c'est bien peu !

Au niveau européen, notre priorité sera de défendre auprès de nos partenaires européens l'application du taux réduit de TVA à 5,5% sur l'ensemble des produits culturels, en particulier le disque et la vidéo.

A-2 Faciliter la mobilité des personnes par :

- l'harmonisation de la formation (reconnaissance des diplômes de l'enseignement artistique) ;
- l'harmonisation des statuts sociaux et fiscaux ;
- la poursuite des programmes Erasmus pour les étudiants des écoles d'art ;

A-3 Faciliter la mobilité des œuvres ;

A-4 Maintenir les programmes Interreg mais créer des dispositifs plus simple d'aide visant à rapprocher deux villes, deux établissements, deux

artistes qui ont des projets de coopération dans le domaine culturel. Aujourd'hui il n'existe aucun dispositif d'incitation ou de soutien aux villes jumelles ou aux citoyens qui veulent agir dans ce domaine.

A-5 Promouvoir les cultures européennes et dans l'esprit de la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle classer nos langues comme « trésors nationaux » et **ratifier la Charte européenne des langues régionales**

B/ DEVELOPPER LA COOPERATION INTERNATIONALE

B-1 Développer les échanges artistiques nord-sud ;

B-2 Soutenir la francophonie et valoriser le patrimoine linguistique français,

B-3 Renforcer la diplomatie culturelle de la France et la diffusion à l'international (culturesfrance)

Repenser Cultures France sur le modèle de l'institut Goethe ou du British Council.

B-4 Remédier à l'éclatement institutionnel des chaînes de l'audiovisuel français extérieur et rationaliser leur gestion

Créer un comité de pilotage et/ou un holding de l'ensemble des acteurs de ce secteur (TV 5 , France 24 , RFI) pour définir une stratégie commune et optimiser les moyens.